

Perpétuité pour un ancien gouverneur provincial du Rwanda

Le Monde, 7 décembre 2007

NAIROBI (Reuters) - Le tribunal de l'Onu chargé de juger les responsables du génocide rwandais de 1994 a condamné un ancien gouverneur provincial à la prison à vie pour son implication dans les massacres.

La cour pénale internationale basée en Tanzanie a jugé François Karera coupable de génocide et de crimes contre l'humanité pour avoir encouragé et ordonné des attaques contre des Tutsis dans des villages proches de Kigali.

Selon le tribunal, Karera est notamment à l'origine de la mort de centaines de personnes qui s'étaient réfugiées dans une église près de Nta-

rama. « *Karera était présent et encourageait les assaillants* », écrit le tribunal dans un communiqué.

« *Dans son jugement contre Karera, la Chambre prend particulièrement en compte sa position d'autorité et le nombre de victimes tuées dans l'église de Ntarama.* »

En 1994, des extrémistes Hutus avaient tué 800.000 Tutsis et Hutus modérés en 100 jours de massacres.

Depuis la première audience en 1997 de cette cour pour les crimes au Rwanda, 30 personnes ont été condamnées et cinq acquittées. Le tribunal doit achever sa mission avant la fin de l'année 2008.